

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 17 Décembre à 14h30, légalement convoqué le 29 Novembre, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2 place de la Libération à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Christophe CORBEAUX, Vice-Président,

MM. Gilbert BARABAN, Francis BLIN, François BOITEUX, Pascal BOUXIN, Jean-Pierre CADET, Raymond OURIET (suppléant de Charles DE COURSON), Jean-Louis DELUZE, Jean-Louis DEVAUX, Jean-Claude GUERINEAU, Henri GUINAND, René HANOT, Jean HUGUIN, Philippe MAUSSIRE (suppléant de Dominique LEVEQUE), Bruno LOMBARD, Jean-Louis MABIRE, Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Olivier MEUNIER, François MOURRA, Mme Colette PASQUET, MM. Claude PERDREAU, Pascal PERROT, Alain PEUCHOT, Jean-Pierre PINON, Jacques RAGUET, Jean-Claude COLLINET (suppléant d'Hervé RENAULT), Bruno ROULOT, Bernard ROUSSEAU, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, membres.

Étaient excusés :

M. Jean-Pierre BOUQUET, Mme Rachel PAILLARD, Vice-présidents

MM. Hubert ARROUART, Régis BOURGOIN, Francis FLOQUET, Mme Catherine GIRALDO, MM. Michel GUILLOU, Philippe HEMBISE, Maurice HENRIAT, Jean LE FOLLEZOU, Christophe LEDOUX, Christian LEMOINE, Frédéric LEPAN, Jean-Pierre MASIUK, Bernard ROCHA, Janick SIMONNET, Sébastien VACELLIER, membres.

M. Pascal DESAUTELS remercie l'ensemble des membres du comité ainsi que M. MALTHET Trésorier Municipal d'être présents à cette réunion.

Rappel de l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du PV de la réunion du Comité en date du 10/09/2012
- Mot du Président
- Autorisation de signature pour vente du bâtiment rue Carnot
- Débat d'Orientations Budgétaires
 - Situation de l'année écoulée
 - Prévisions budgétaires
 - Proposition de programmation 2013
 - Prise en compte de nouvelles compétences
- Tableau des effectifs
- Télétransmission des Actes
- Renouvellement Contrat d'Assurance Statutaire
- Mise en place de la protection sociale complémentaire
- Convention de rétrocession de terrain de poste à la ville de CHALONS
- Point sur les extensions de réseaux
- Provisions pour renouvellement - motion
- Questions diverses

➤ **Approbation du CR de la réunion du Comité en date du 10/09/2012**

Lors de cette réunion, il avait été approuvé le CR de la réunion de Comité syndical du 04/06/2012.

Au cours de l'information du Président, le Comité avait été averti :

- du souhait de M. SAVARY Président du Conseil Général de mettre en place une convention pour les programmes de renforcement et d'effacement. Convention qui a été signée en fin de réunion,

- la création de l'Entente Est,
- de la rencontre avec Mme BELON le jour même,
- des réunions de CLE.

Le Comité avait approuvé :

- l'application du coefficient multiplicateur égal à 5.5 à compter du 1^{er} janvier 2013.

- la programmation complémentaire.
- la décision modificative pour le financement du câble France Télécom suite à la signature de la convention afférente.
- le tableau de fixation du taux de promotion.

Le Comité avait :

- autorisé le Président à signer la délibération pour la création de l'Entente Est.
- demandé à affiner le contenu de la convention communes/SIEM sur le décret DT-DICT.
- proposé de délibérer, avant le passage en CTP, sur la mise en place de la protection sociale complémentaire lorsque les textes seront définitifs.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le PV de la réunion du comité en date du 10/09/2012.

➤ **Mot du Président**

Monsieur le Président indique que c'est la dernière réunion de l'année et revient sur les faits marquants de l'année écoulée à savoir :

- **le déménagement dans nos nouveaux locaux et donc le changement de l'article 8 de nos statuts**
- **les soucis rencontrés avec France Télécom**
- **le FACE**
- **le décret DT-DICT.**

Monsieur le Président informe que l'assemblée générale se déroulera mis février à CHALONS EN CHAMPAGNE.

➤ **Autorisation de signature pour vente du bâtiment rue Carnot**

Nous avons reçu une offre d'achat concernant nos anciens locaux situés au 52 rue Carnot le 5 novembre 2012, de la part d'un marchand de bien.

Le Président avait en urgence réuni le bureau syndical le 19 novembre 2012 afin de prendre son avis sur cette proposition portant sur un montant de 215 000 € net vendeur.

Lors de cette réunion de bureau, il a été demandé de négocier la vente entre 217 000 et 220 000 €.

Après une nouvelle négociation avec l'acheteur le montant proposé et validé est de 217 000 €.

Vu les soucis de toiture existants sur le bâtiment ainsi que ceux concernant la maçonnerie dans la salle de réunion.

Monsieur le Président indique que la ville de CHALONS EN CHAMPAGNE était peut être intéressé pour une association (droit de préemption) mais M. DEVAUX précise que finalement non.

Monsieur le Président demande s'il n'est pas préférable de placer les 217 000 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à signer l'ensemble des actes utiles et nécessaires à la poursuite de cette transaction et décide le placement des 217 000 €.

➤ Débat d'Orientations Budgétaires

○ Situation de l'année écoulée

Bilan financier arrêté au 5 décembre 2012

Arrêté à la date du 5 décembre 2012, la clôture de l'exercice 2012 laisse apparaître un excédent de 5 910 800.51 €.

Pour ce qui concerne le résultat d'exécution du budget 2012, toujours à la même date, il est le suivant :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2012

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2011	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2012	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2012
INVESTISSEMENT	- 6 684 976.50 €		- 924 705.41 €	- 7 609 681.91 €
FONCTIONNEMENT	10 424 518.41 €	6 824 976.50 €	6 835 505.92 €	10 435 047.83 €
TOTAL	3 739 541.91 €	6 824 976.50 €	5 910 800.51 €	2 825 365.92 €

Facture d'investissement en attente de paiement	- 1 045 079.90 €
Subventions demandés non perçues :	
FACE	149 943.44 €
Conseil Général	114 042.00 €
PCT	620 663.38 €
TCFE à percevoir	705 442.49 €
TVA demandée à ERDF	206 445.70 €
TOTAL	3 576 823.03 €

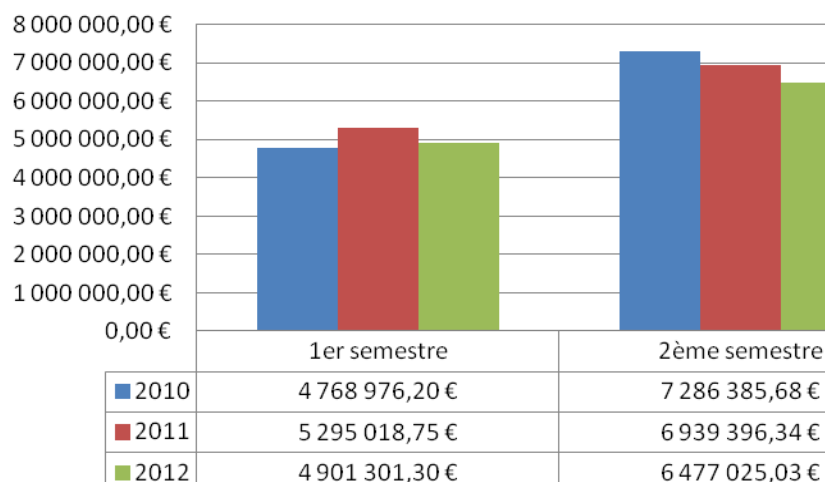
Comme vous pouvez le constater, le résultat de clôture est nettement inférieur à celui de 2011 (3 739 541.91 €).

Néanmoins, s'il est pris en compte l'ensemble des investissements à régler et les recettes à recouvrer, celui-ci est porté à 3 576 823.03 €, plus proche du résultat de 2011.

Travaux 2012

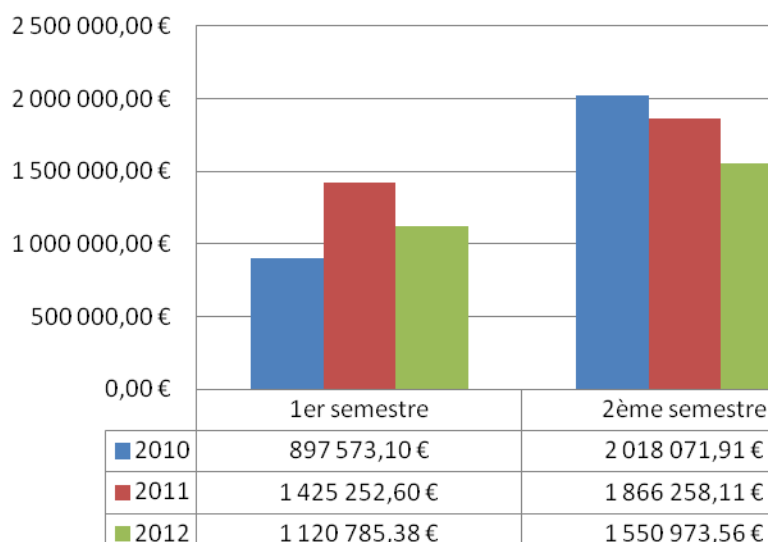
Concernant les volumes financiers liés aux travaux de renforcement et d'effacement, le 1^{er} semestre aura été marqué principalement par les problèmes rencontrés avec FT, qui finalement, suite à la solution rapide trouvée, n'aura que faiblement impacté nos investissements :

Volume de travaux Renforcement-Effacement-Sécurisation par semestre 2010-2012



Pour ce qui concerne les extensions de réseaux BT, l'année 2012 connaît un très net coup d'arrêt par rapport à 2011 (-19 % dû à une importante baisse des investissements professionnels (alimentation tarif jaune) mais surtout à l'effondrement des raccordements des habitations (lotissement par ex)).

Volume de travaux Extensions par semestre 2010-2012



Malgré cela, les investissements du syndicat restent importants et se montent pour l'année 2012 à 14 050 085.27 € TTC (arrêté au 5/12/2012).

Total travaux 2009-2012



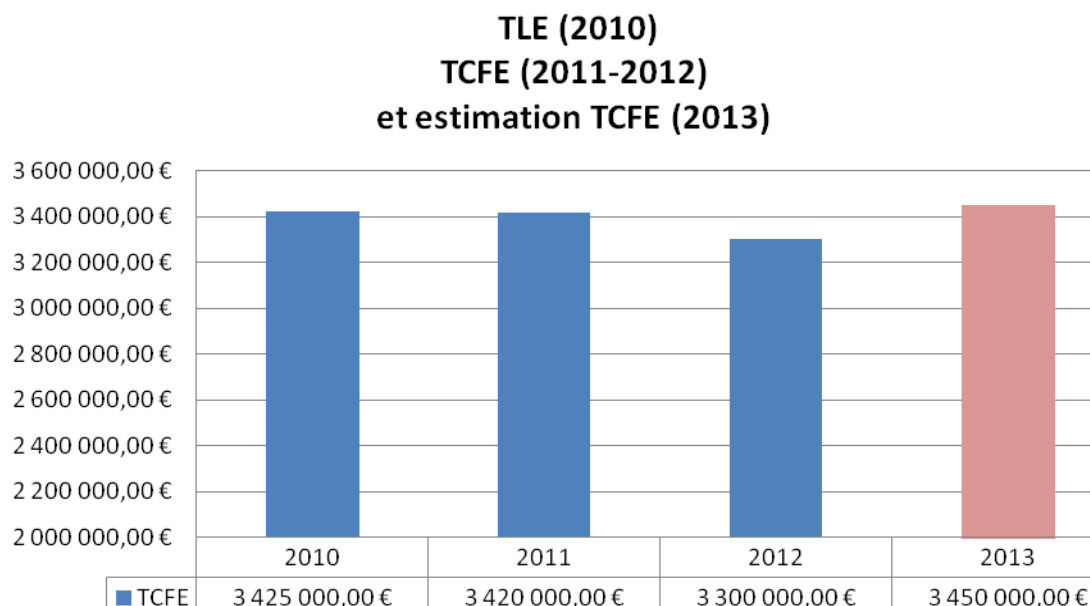
En correspondance avec les éléments financiers ci-dessus, il vous est présenté les éléments techniques (longueurs de réseaux BT/HTA) relatifs à nos investissements :

Nature des opérations	Réseau BT souterrain			Réseau HTA souterrain		
	linéaires posés	Nombre d'opérations	Moyenne de linéaires/opération	linéaires posés	Nombre d'opérations	Moyenne de linéaires / opération
Effacement 2011	41 376	90	459.73	7 090	16	443.13
Renforcement 2011	9 974	18	554.11	1 265	9	140.56
Extension 2011	26 359	187	140.96	5 702	15	380.13
Total 2011	77 709	295	263.42	14 057	40	351.43
Effacement 2012	44 977	100	449.77	9 244	20	462.20
Renforcement 2012	9 116	22	414.36	2 272	13	174.77
Extension 2012	18 613	157	118.55	3 996	12	333.00
Total 2012	72 706	279	260.59	15 512	45	344.71

o Prévisions budgétaires

Taxe sur les consommations finales d'électricité (TCFE)

Comme il vous est présenté ci-dessous, la TCFE estimée pour 2013 pourrait être de l'ordre de 3 450 000 € en intégrant l'augmentation du coefficient multiplicateur de 5 à 5.5 voté lors de notre précédent comité syndical.



Il est à remarquer le maintien du niveau de la TCFE entre 2010 et 2011, année de modification des modalités de calculs de cette taxe, alors même qu'en 2011 les consommations liées à l'éclairage public étaient intégrées au calcul de la taxe.

L'intégration des consommations liés à l'éclairage public a donc permis de maintenir artificiellement le montant de taxe perçue au niveau de celui de 2010.

En 2012, la baisse de la consommation marnaise de 3.5 % annoncée par le concessionnaire se confirme avec un montant de taxe perçue inférieure de 3.4 % en 2011.

Redevances R1 et R2

Redevance R1

Cette redevance basée sur des ratios urbain/rural concernant les longueurs de réseaux BT/HTA et les habitants, ne peut baisser (sauf perte importante de population rurale) car indexée sur l'indice d'ingénierie de décembre 1993. (année de signature du cahier des charges).

Comme charge année, cette index évolue à la hausse de 3 % ce qui permet d'envisager une R1 2013 de 675 000 €.

Redevance R2

Cette redevance est basée sur les investissements travaux de notre syndicat et calculée par rapport à l'année de réalisation n-2.

Il est donc possible d'évaluer cette redevance pour 2013 à : 4 150 000 €.

Détail de calcul de la R2 :

$$R2 = (A + 0.74 B + 0.3 E - 0.5 T) \times 0.55$$

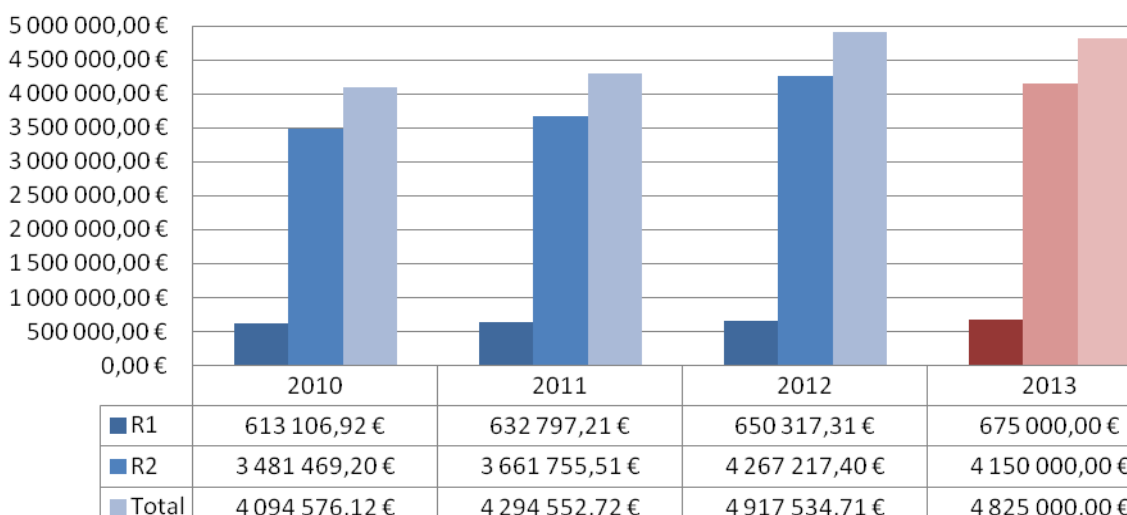
avec **A** : Autofinancement syndical sur les travaux aidés par le FACE

B : Opérations financées par le syndicat seul (hors extension et subvention ERDF dans le cadre de l'article 8 du CCC).

E : Investissements en EP des collectivités adhérentes.

T : Taxe perçues à n-1

Redevance R1-R2
Années 2010-2012 et estimation 2013



La redevance R2 2013 s'annonce inférieure à celle de 2012, malgré un volume de travaux supérieur. Cette anomalie s'explique par le versement de 2009 à 2012, d'un bonus de 300 000 € lié à la départementalisation qui ne sera sans doute pas reporté au delà des 3 ans prévu dans l'accord FNCCR/ERDF de 2008.

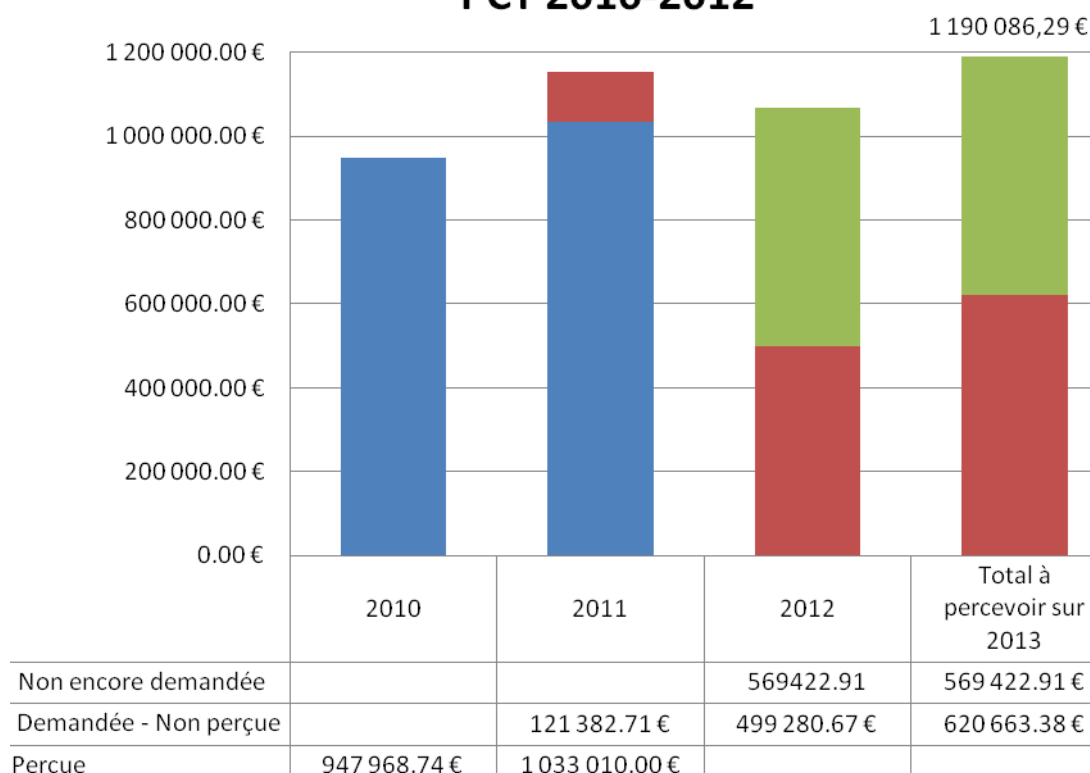
[Part Couverte par le Tarif \(PCT\)](#)

En 2010, un avenant au cahier des charges de concession a modifié le retour sur investissement liés aux extensions de réseau. Historiquement pris en compte dans le terme B de la redevance R2, le coût financier lié aux extensions est pris en considération trimestriellement via un protocole dit "PCT" et payé par ERDF via le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité).

Le souci est que les dossiers de demande de paiement transitent par le FACE qui suite à sa transformation en compte d'affectation spéciale géré par les services de l'Etat prennent un retard considérable.

A ce jour, le SIEM est en attente du paiement de la PCT due depuis le 3^{ème} trimestre 2011, soit 1 an de décalage avec la facturation réelle.

PCT 2010-2012



Le paiement de ce qui nous est dû au titre de 2011 et 2012 représente aujourd'hui 1 190 086.29 € et est répartie en 2 catégories :

- non perçue – demandée : 620 663.38 €
- non perçue – non demandée (3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2012) : 569 422.91 €

Le versement de ces différentes sommes devrait être régularisé au plus tard en fin de 2^{ème} trimestre 2013.

En résumé, les fonds propres syndicaux pour l'année 2013 devraient être de :

TCFE :	3 450 000 €
Redevance R1 :	675 000 €
Redevance R2	4 150 000 €
PCT :	1 190 000 €
	9 465 000 €

[Subvention attendues pour 2013](#)

Face

Au titre de l'année 2012, les subventions FACE sont de 1 504 000 € représentant un volume de travaux de 1 880 000 € HT soit 2 248 480 € TTC.

L'année 2013 est une année "d'inventaire départemental", ce qui veut dire que l'année prochaine est une année où vont être remises en question les dotations attribuées au SIEM.

Cet inventaire sert à définir les besoins de notre département au titre de l'électrification rurale pour les renforcements, enfouissements et sécurisations des réseaux basse tension.

La Marne étant un département où les réseaux BT souterrains représentent plus de 60 % du patrimoine, où la qualité de la desserte électrique est très bonne (-600 clients mal alimentés sur un total de 308 003) et où les réseaux fils nus sont en perpétuelle diminution, il ne faut pas espérer une hausse des crédits alloués.

Il est raisonnable d'envisager une baisse des crédits de l'ordre de 15 à 20 %.

Le Conseil Général

En 2011, le SIEM avait une dotation du Conseil Général de 1 000 000 €, 2012 a connu une forte baisse avec la signature d'une convention ramenant cette dotation à 500 000 €.

L'année 2013, marquera de nouveau une baisse de 50 % des crédits alloués soit 250 000 € et il est d'ors et déjà indiqué que l'année 2014 marquera la fin de la collaboration financière entre le CG et le SIEM au titre de l'électrification rurale.

ERDF

ERDF doit nous écrire prochainement pour nous informer que la participation aux travaux d'effacement des réseaux BT (article 8 du CCC) serait pour l'année 2013 de 340 000 €.

Une longue négociation a permis ce niveau de participation alors même que le souhait d'ERDF était de ramener celle-ci à 280 000 € (dotation de 1994) contre 360 000 € en 2012.

L'ensemble de nos fonds propres et des différentes dotations, même si ces dernières sont en baisse, devrait nous permettre d'assurer un volume d'investissement de l'ordre de 14 000 000 € TTC.

Ce volume d'investissement reste quasiment égal à ce que nous réalisons depuis plusieurs années.

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée, aucune question n'est posée.

Proposition de programmation 2013

Comme chaque année, les dépenses d'investissement sont tournées en priorité vers :

- les renforcements de réseaux BT
- les travaux de sécurisation du réseau BT (fils nus)
- les extensions de réseaux
- les effacements de réseaux BT/HTA.

Or, à ce jour, le SIEM a reçu de ses collectivités membres un volume très important de demandes et de délibérations acceptant des travaux :

Type de Travaux	Nbre d'Opérations	Montant	
		€ HT	€ TTC
Renforcement	29	4 416 000.00	5 281 536.00
Effacement	176	34 363 472.00	41 098 712.51
Sécurisation fils nus	30	4 273 000.00	5 110 508.00
TOTAL		43 052 472.00	51 490 756.51

Soit presque 4 fois notre capacité d'investissement annuelle.

Il va donc falloir faire un choix de programmation des plus cornélien et faire comprendre aux élus concernés par des projets non retenus que tout en maintenant un volume d'investissement important depuis plusieurs années, et qui plus est, rarement en baisse, nous ne pourrons donner satisfaction à l'ensemble de leur souhait.

Dans un premier temps, il pourrait être proposé au vote lors de notre assemblée générale de février 2013 la liste de programmation suivante :

SECURISATION DE RESEAUX	
BUSSY LE CHÂTEAU	rue des Tumulus et rue du Moulin
CHAMPGUYON	Grande Rue
CHAMPVOISY	rues Ste Anne et Hutennerie
DOMMARTIN VARIMONT	à Varimont
DROSNAY	ruelle des Mâchures
GIGNY BUSSY	hameau Les Paquis
GIZAUCOURT	rue Haute
HAUTVILLERS	ruelle Lécaillon
JOISELLE	Hameau la Fosse
LARZICOURT	RD 13
MAGNEUX	rue de Cour
NEUVY	hameau d'Aulnay
NEUVY	hameau du Bas Courtil
LES RIVIERES HENRUEL	rue d'Henruel
SIVRY ANTE	rue Notre Dame
SOIZY AUX BOIS	rue des Barres 2ème tranche
SOMMESOUS	av. Prieur de la Marne
SOMME YEVRE	rue de Masmont
LA VEUVE	rues de Marne et de Champagne
VINAY	coordination avec ERDF

EFFACEMENT DE RESEAUX	
BETHENY	Grand Rue 2ème partie
BETHENY	Rue des Berceaux 2ème partie
BRUGNY VAUDANCOURT	Rue des Limons
CHALONS EN CHAMPAGNE	Rue Hippolyte Faure
CHALONS EN CHAMPAGNE	Rue Benjamin Franklin

CHATILLON SUR MARNE	CD 23
CHERVILLE	Rue des Processions
CHOUILLY	Place de l'Abreuvoir
CONNANTRE	Rue du 8 mai 45 et rue des Menues Dimes
CORMONTREUIL	Rues Parmentier et Méhaut Dupont
COURCELLES SAPICOURT	Rue du Montcet
COURDEMANGES	Rues de Montillieu et des Auges
COUVROT	Chemin Blanc, rues des Castors et des Cités
COUVROT	Rue des Vignottes
DAMERY	Rue Aristide Briand
DONTRIEN	Grande rue
EPERNAY	Rue des Closets
FAUX FRESNAY	Rue Lucien oudinet
FONTAINE DENIS	Rue St Antoine
FONTAINE SUR AY	Rue des Moncetz
FONTAINE SUR AY	Rue des Limons
GERMINON	Rue du Tirage
GERMINON	Rue des Giraux
GIGNY BUSSY	Les "Paquis"
LES GRANDES LOGES	Rue du Couchant
LES GRANDES LOGES	Rues Principale et de Juvigny
HAUTVILLERS	Rue Dom Pérignon et rue des Buttes
HUIRON	Rue de la Croix Rouge
HUMBAUVILLE	RD 12
ISLES SUR SUIPPE	Rue de la Procession et impasse Forget
JONCHERY SUR VESLE	Route Nationale 3 ^{ème} tranche
JOUY LES REIMS	Rue des Jaurielles
LENHARREE	Rue de l'Erable
LINTHES	Rues des Potaits et de Connantre
LOIVRE	Rue des Remparts du Nord
LOIVRE	Rue du Gl Leclerc
MAREUIL EN BRIE	Rues Herblet et de l'Eglise
MARSANGIS	RD 5
MATOUGUES	Grande Rue
MONTHELON	Rue de la Fontaine Pasquier
MONTMIRAIL	Rue des Vignes
MONTMIRAIL	lieu dit "Les Saussat"
MONTMORT LUCY	Hameau les Rouleaux
MORANGIS	Rue de la Meriserie et de la Boulangerie
MOURMELON LE GRAND	Rues Maurice Langlois et Pierre Curie
MOURMELON LE GRAND	Rues Boilleau et du 11 novembre 1918
PARGNY SUR SAULX	Allée Schuman
PEVY	Rue du Chapitre
PIERRE MORAINS	rue des Tilleuls
POGNY	Rue des Fossés et de l'Eglise
POMACLE	Rue Lefèvre et rue Colbert
POUILLON	Place de la mairie, rues de merfy et du parc
PRUNAY	Poste Lazarus
QUEUDES	Secteur Mairie/Eglise

REIMS	Rue Corpelet
REIMS	Rue de la Garenne
REIMS	Rue Emile Maupinot
REIMS	Rue des Coutures
REIMS	Rue des Clauzets
REIMS	Rue Guynemer
REIMS	Rue Charles Lebrun et rue Raphael
REIMS	Rues Ribot, Geny et Ste Geneviève
ROMAIN	Ch. Beaugillet et rue de la Grimonne
ROMIGNY	RD 980
ST HILAIRE LE PETIT	Chemin de Moronvilliers
ST LUMIER EN CHAMPAGNE	Rue de Gendreville
STE MARIE A PY	Rues du Berceau et de St Etienne
SARRY	Rue de Sogny
SOMME SUIPPE	Rues Basse et Gouraud
SOMME YEVRE	Rue de Masmont
SONGY	Grande rue
SOUDE	Rue de l'Eglise et ruelle du Moulin
THIL	Rue de la Grange
THILLOIS	Rue Binet et d'Ormes
TOGNY AUX BOEUFs	RD 2 - 3ème tranche
VANAULT LE CHATEL	au poste "Lavoir
VENTEUIL	RD 22A en traverse
LA VEUVE	Rue Jean Dey
LE VIEIL DAMPIERRE	RD 382
VILLERS AUX NOEUDS	Rues d'Ecueil et de Reims
VINCELLES	CD 1
VRAUX	Rue Basse
VRIGNY	Centre Bourg

REINFORCEMENT DE RESEAUX	
CHEPY	Poste Salle des fêtes
CUISLES	Poste "Bourg"
DOMPREMY	Poste "Village"
ESTERNAY	Poste "Le Franc"
GAYE	Poste "Gaye"
HAUTEVILLE	Poste "Les Blouses"
JUVIGNY	Poste "Broyes"
LAVANNES	Poste "Rte d'Epoye"
LOISY EN BRIE	Poste "Cimetière"
MONTIGNY SUR VESLE	Place du Jeu de Paume
ST ETIENNE SUR SUIPPE	Poste "De Tassigny"
SAPIGNICOURT	Poste Les Gralliers
SOMME VESLE	Poste Rte de Poix
VALMY	Poste "Eglise"

Concernant les extensions de réseaux, elles seront, comme habituellement, programmées au "fil de l'eau".

o Prise de compétence EP et convention DT-DICT

Concernant la prise de compétence liée à l'éclairage public, celle-ci pourrait être déclinée et en partie financée comme présentée ci-dessous.

1. CARTOGRAPHIE

Au titre de l'article 2-3 des statuts du SIEM, mise en commun de moyens et activités accessoires, plus particulièrement l'article 2-3-1 – Information géographique.

Cette compétence optionnelle sera rémunérée de la façon suivante :

0.50 € par habitant/an

Monsieur le Directeur : "le coût proposé est le coût maximum et pourra être revu à la baisse dans le cas où un nombre important de communes prennent la compétence".

2. ECLAIRAGE PUBLIC

La délégation de la compétence au SIEM impose l'adhésion à la compétence CARTOGRAPHIE quelque soit le type de transfert ci-dessous défini.

2-1 – OPTION 1 de l'article 2-2-2 des statuts comprenant :

- l'investissement (travaux neufs)
- le fonctionnement (maintenance)

2-1-1 Financement de l'investissement

Application stricto-sensu de l'article L5212-26 du CGCT avec la mise en place d'un fond de concours d'un montant (maximum) de 75 % du montant HT des travaux. Le montant des travaux HT s'entend déduction faite des éventuelles aides obtenues par les communes. La TVA étant récupérée à N+2 par le FCTVA (15.482 % du TTC).

Soit une subvention du SIEM de 25 % du montant HT des travaux, avec une limitation du coût de prise en charge d'un point lumineux à :

- 1500 € HT pour un candélabre,
- 600 € HT pour un luminaire sur support/façade.

Ces montants sont issus de la moyenne constatée sur les années 2009-2010 des dépenses EP marnaises (facture terme E).

Au delà des montants pris en considération, facturation du dépassement en totalité à la commune.

Exemples :

Coût candélabre : 1500 € HT
Fond de concours communal de 1 125 €
Apport SIEM : 375 €

Coût candélabre : 2000 € HT
Fond de concours communal de (75 % de 1500) + dépassement
1125 € + 500 € = 1625 €
Apport SIEM 375 €

Coût candélabre : 1000 € HT
Fond de concours communal de 750 €
Apport SIEM 250 €

Pour ce qui concerne le réseau et les organes de commandes : apport de 25 % du montant HT des travaux sur prescriptions techniques syndicales.

A noter : Préfinancement de la TVA et prise en charge de la perte liée au FCTVA (0.906 % du montant TTC des travaux).

2-1-2 Financement de l'entretien

L'entretien concerne les travaux courants de maintien en bon état de fonctionnement des installations d'éclairage public.

Par contre, les travaux de renouvellement relèvent de l'investissement et seraient traités comme stipulé au chapitre 2-1-1, à savoir :

- l'amélioration des caractéristiques techniques (éclairage) et la vétusté de points lumineux des appareils
- les travaux liés à la vétusté ou la mise en souterrain des réseaux d'alimentation
- les travaux liés à la vétusté ou l'augmentation de puissance souscrite des armoires de commande/relayage.

La participation demandée aux communes (et communautés de communes) adhérentes serait la suivante :

- une part fixe de 16 € par point lumineux par an
- une part variable d'un montant de 10 € maximum par point lumineux et par an répartie comme suit :

5 € pour ce qui concerne le taux de réseau aérien dans la commune

5 € pour ce qui concerne la vétusté (constaté lors de l'audit) des points lumineux.

Le niveau de vétusté du matériel pourrait être défini comme suit :

Type de lampe	Luminaire ouvert	Luminaire fermé Age (années)		
		- 6	+ 6	+ 10
Fluo Ballon	V	V	V	V
SHP	V	NV	V	V
IM	V	NV	V	V
LED	V	NV	NV	V

V : vétuste

NV : Non vétuste

La transmission de la compétence au SIEM implique la réponse au DT/DICT sans coût supplémentaire

Exemple : POUILLON : 466 habitants
80 points lumineux dont 50 vétustes
54.2 % de réseaux aériens

Calcul du coût annuel par point lumineux (CA)

$$\begin{aligned} \text{CA} &= 16 \text{ €} + [(5 \text{ €} \times 54.2 \%) + (5 \text{ €} \times 50/80)] \\ &= 16 \text{ €} + (2.71 \text{ €} + 3.125 \text{ €}) \\ &= 21.835 \text{ €} \end{aligned}$$

Coût annuel de la compétence transférée
(466 x 0.5 €) + (80 x 21.835 €) = 1 979.80 €

Actuellement, la commune de POUILLON dépense environ 2 400 €/an TTC pour l'entretien de son éclairage public.

2-1 – OPTION 2 de l'article 2-2-2 des statuts

Cette option ne concerne que l'investissement, le fonctionnement (entretien + consommation) restant à la charge des communes.

Même s'il ne semble pas souhaitable que nos adhérents optent pour cette option, il serait appliqué, dans ce cas, les modalités indiquées dans l'article 2-1-1 financement de l'investissement.

3. CONVENTION LIEE AUX DT/DICT

Dans le cas où une commune ne souhaiterait pas adhérer à la compétence éclairage public mais souhaiterait un soutien dans le cadre des réponses au DT/DICT pour ce qui concerne l'Eclairage public, il pourrait être mis en place une convention de substitution entre le SIEM et la commune.

Cette convention intégrerait la compétence cartographie puisque ces 2 aspects sont intimement liés.

Le coût lié à cette convention serait le suivant :

Coût cartographie + coût fixe annuel DT/DICT + coût à l'acte.

Le coût fixe annuel serait de 30 €.

Le coût à l'acte de 10 € par DT/DICT intégrant jusqu'à la détection sur place, le cas échéant.

La part d'investissement sur 2013 sera uniquement portée sur l'acquisition de logiciel (SIG) et matériel (tablette GPS, détecteur de réseau...) pour une enveloppe estimée à 100 k€.

La mise en place de cette compétence va nécessiter un gros travail technique et comptable en 2013 puisqu'il va être nécessaire de réaliser des audits techniques et financiers des différentes communes souhaitant adhérer.

La mise en place de cette dernière va également rendre nécessaire la création de marchés publics au titre de la maintenance et des travaux neufs.

Cette prise de compétence ne pèsera donc pas sur le budget 2013 au titre de l'exploitation réelle mais sur l'année 2014.

Monsieur le Président : "Il est clair qu'on ne pourra pas être opérationnel au 1^{er} janvier 2013 mais plutôt 1^{er} janvier 2014 car la mise en place va être longue. Des rencontres avec les communes intéressées auront lieu dans le 1^{er} semestre 2013.

M. PERROT : "Est-ce que la cartographie sera mise à disposition des communes adhérentes et comment fonctionnera l'entretien ? Y aura-t-il des marchés à mettre en place ?"

Monsieur le Président : "La question a été évoquée ce matin au bureau, il y aura effectivement des marchés de passer, ces derniers seront bien évidemment ouverts aux électriciens de secteur. "

Monsieur le Directeur : "Pour la cartographie, il est évident que le support sera mis à disposition des communes, pour l'entretien, il est envisagé de procéder sur un modèle correctif (2 visites annuelles avec du curatif entre les visites si besoin). A plus long terme, le modèle systématique prendra le relais (changement des sources en début de marché par ex.)."

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'appliquer les principes ci-dessus explicites pour l'établissement du budget 2013 et valident le développement de la compétence liée à l'EP.

➤ Tableau des Effectifs

Considérant qu'il convient de mettre en conformité le tableau des effectifs avec l'évolution des recrutements, des emplois et des carrières, les modifications suivantes du tableau des effectifs sont présentées comme suit :

- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2ème classe
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

Le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cat .	Grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
A	Directeur Général des Services	1 poste	Libre
	Attaché Territorial	1 poste	Libre
	Ingénieur Principal	1 poste	J.Y. LACAUGIRAUD
	Ingénieur	1 poste	Libre
B	Technicien Principal de 1ère classe	1 poste	Libre
	Technicien Principal de 2ème classe	2 postes	J.BATALLA Libre
	Technicien	3 postes	S. KOKEL S.HAGRY (CDI) Libre
	Rédacteur Principal de 2ème classe	1 poste	Libre
	Rédacteur Territorial	2 postes	M.CARON libre
C	Agent de Maîtrise	3 postes	F.SEVESTRE G.ROBIN Libre
	Adjoint Technique de 1ère classe	2 postes	Libre Libre
	Adjoint Technique de 2ème classe	2 postes	Libre Libre
	Adjoint Ad. Principal de 2ème cl.	2 postes	S.MAS Libre
	Adjoint Ad. de 1ère classe	8 postes	M.A.DERVIN C.FERRE C.LECARPENTIER A.SOUCAT K.TOURNEUR Libre Libre Libre
	Adjoint Ad. de 2ème classe	3 postes	V.FISCHER L. SERVAIS Libre

Le Comité syndical adopte le tableau des effectifs ci-dessus.

Télétransmission des Actes

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L 2131-1, L 3131-1 et L 1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005.

Le Président propose au Comité Syndical de transmettre au contrôle de légalité les actes de la collectivité par voie électronique et précise qu'une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes doit être signée en partenariat avec la Préfecture de la Marne.

Il est à noter que cette convention ne peut être finalisée qu'après le choix du prestataire de service, c'est-à-dire le tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur. Cette convention établit les règles d'échanges entre la collectivité et les services de l'Etat.

Le choix du tiers de télétransmission pourrait se porter sur la Société BERGER LEVRAULT étant donné que les logiciels Métiers du Syndicat intègrent déjà l'option plateforme d'échanges sécurisés ACTES.

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré est favorable :

- **à la transmission des actes de la commune par voie électronique**
- **au choix du tiers de télétransmission**
- **d'autoriser le Président à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques,**
- **d'autoriser le Président à signer avec le représentant de l'Etat la convention et tout document nécessaire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

➤ Renouvellement Contrat d'Assurance Statutaire

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'une délibération de renouvellement de contrat d'Assurance Statutaire, contracté auprès de la CNP, doit être prise pour l'année 2013.

Le Comité Syndical est favorable au le renouvellement de contrat d'assurance statutaire.

➤ Mise en place de la Protection sociale complémentaire

Monsieur le Président expose le projet de mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, pour les agents du SIEM.

Il propose que le Syndicat apporte une participation mensuelle de 15€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Cette participation pourra être versée directement soit à l'agent soit à l'organisme. Le montant de la participation ne pourra pas excéder le montant de la cotisation due par l'agent mais pourra en couvrir l'intégralité.

Le Comité Syndical est favorable à la mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire.

➤ **Convention de rétrocession de terrain de poste à la ville de CHALONS**

L'immeuble de la Haute Mère Dieu rue Lochet à CHALONS EN CHAMPAGNE abrite un poste de transformation HTA/BT. Dans le cadre de la déconstruction de cet immeuble et de la refonte du secteur, il est nécessaire de déposer le poste de transformation existant pour le réinstaller dans un endroit plus approprié.

Le terrain sur lequel est installé ce poste a été acheté par EDF en 1972 et il est nécessaire pour que l'opération immobilière se passe dans les meilleures conditions et délais de rétrocéder ce terrain à la commune de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Il est, bien entendu, d'ors et déjà prévu la mise à disposition pour la réimplantation d'un transformateur HTA/BT.

Et, c'est la ville de CHALONS qui prend à sa charge l'ensemble des travaux électriques liés à ce déplacement.

Néanmoins, les terrains sur lesquels sont installés les postes de transformation HTA/BT sont des biens de retour et appartiendront au SIEM en fin de concession.

Il est donc nécessaire de basculer dès maintenant ce bien en propriété syndicale (convention de rétrocession entre ERDF et le SIEM) puis de rétrocéder ce terrain à la ville de CHALONS (convention entre le SIEM et la ville de CHALONS).

Etant donné que la commune met à disposition gratuitement un nouveau terrain, le bien actuel est rétrocédé à titre gratuit. I

Le Comité Syndical autorise le Président à signer les différentes conventions avec ERDF et la ville de CHALONS EN CHAMPAGNE en vue du basculement de ce terrain en propriété communale.

➤ **Point sur les extensions de réseaux**

Lors du bureau syndical du 29 avril 2011, celui-ci a donné pouvoir au Président pour la pleine signature des délibérations relatives à ces mêmes extensions.

Voici la liste des opérations prises en considération :

ABLANCOURT - Extension rue Perrot d'Ablancourt
ANGLURE - Extension lot 4 parcelles "Le village centre"
AULNAY L'AITRE - Extension RD 60
AVENAY VAL D'OR - Extension pour la ZAC Mont Aigu
BERGERES LES VERTUS - Extension Tarif jaune rue de vertus pour la SCI SCIAQUE
CAUREL - Extension lot "Ruisseau de la Blanche"
CHEMINON – Alimentation de l'église
CHEPY - Extension rue St Jean
CLESLES - Extension parcelle M. BERTHIER rue du Paradis
CONDE SUR MARNE - Extension 8 logements au lotissement "Les Marronniers"
CORROBERT - Extension lot rue Saint Eulalie
COUVROT - Extension chemin des Paquis
DOMMARTIN LETTREE - Extension rue Jeanne d'Arc pour 2 parcelles
ESCLAVOLLES LUREY - Extension "La pièce Becheret"

ESTERNAY - Extension rue des Larrons
GUEUX - Extension lot communal vert 1ère tranche
HANS - Extension EARL JAUNET
HEILTZ LE MAURUPT - Extension pour le groupe scolaire
ISLES SUR SUIPPE - Extension A34 pour ECOMOUV'SAS
LA CHAPELLE LASSON - Extension EARL des Marais
LE BREUIL - Extension RD 23 EARL des peyrilles
LE MEIX ST EPOING - Extension impasse Rouge Coq
MERFY - Extension chemin du Lavoir
MONTMORT LUCY - Extension CV9 lieu dit "Les Rouleaux"
MOSLINS - Extension rue de Monthelon pour M. BENARD
NOGENT L'ABBESSE - Extension fort de Nogent
NUISEMENT SUR COOLE - Extension pour l'EARL ANDRE
ORMES - Extension bâtiment pour la SANEF
PLICHANCOURT - Extension pour alimenter 12 parcelles
POUILLON - Extension rue du Parc
SERMIERS - Extension rue du Tratt pour un bâtiment communal
SOMME VESLE - Extension 4 parcelles rue Basse
TAUXIERES MUTRY - Extension groupe scolaire et station d'épuration
TRESLON - Extension rue de Tramery pour M. ARNOU
VALMY - Extension rue de l'Eglise
VANDEUIL - Ext rue de Serzy n°2
VESIGNEUL SUR MARNE - Extension chemin dit de la Carrière

Le Comité Syndical valide la liste des extensions ci-dessus.

► Les Provisions pour renouvellement - motion

Au cours de l'année 2011, ERDF a procédé à des études sur les durées de vies des réseaux basse tension (BT) aériens torsadés. Au vu des analyses obtenues, le concessionnaire s'est autorisé, sans aucune concertation avec le SIEM, à prolonger les durées de vie comptables de ces ouvrages (de 40 à 50 ans). Ce changement a modifié les données financières de la concession notamment les provisions pour renouvellement.

Qu'est-ce qu'une provision pour renouvellement ?

Les provisions consistent à mettre de côté une partie du bénéfice d'une société afin de lui permettre de faire face à des obligations dont l'échéance et le montant ne sont pas fixés de façon précise comme par exemple l'augmentation du prix d'un bien à renouveler.

Le Cahier des Charges de Concession, signé entre ERDF et le SIEM dans son article 10, précise que le concessionnaire a l'obligation pour financer les travaux de renouvellement de l'ensemble des biens concédés de pratiquer des amortissements et de constituer des provisions pour renouvellement prenant en considération le coût de remplacement des immobilisations concernées. Les provisions non utilisées pour les renouvellements reviennent au SIEM en fin de concession.

Cependant, ERDF ne constitue des provisions que sur les biens urbains de la concession, c'est-à-dire d'une part le réseau HTA, les branchements et les transformateurs de toutes les communes marnaises et d'autre part le réseau BT et les postes de transformation des communes urbaines. De plus, la loi du 9 août 2004, dans son article 36 a ramené l'obligation de provision pour renouvellement pour le concessionnaire aux seuls ouvrages renouvelables avant la fin de concession.

Et avec cette nouvelle modification, nombre de linéaires de réseaux aériens torsadés basse tension, avec une durée de vie de 50 ans ne répondent plus à ce critère. Les provisions pour ces réseaux ont chuté de 2,4 millions d'euros pour la concession. Celles-ci au lieu d'améliorer le réseau marnais, sont parties dans les résultats exceptionnels d'ERDF.

La fin de concession ou le « ticket de sortie » ?

Les provisions de renouvellement, comme indiqué dans le cahier des charges, entrent dans le calcul du « ticket de sortie ». Ce terme est utilisé pour désigner le résultat en fin de concession entre les investissements du concessionnaire et ceux de l'autorité concédante auxquels s'ajoutera l'éventuel reliquat des provisions pour renouvellements :

↳ Les investissements d'ERDF sont calculés sur la valeur nette de ses financements (VBA-amortissement),

↳ Les investissements du SIEM sont calculés sur la valeur cumulée des amortissements de ses financements sur les ouvrages urbains (VBA/durée de vie X années d'utilisation) auxquels s'ajoutent les provisions non renouvelées.

Mais le rallongement des durées de vie de ces réseaux, outre la perte des provisions, produit le principe des vases communicants en minimisant le cumul des amortissements et en augmentant la somme des valeurs nettes comptables ce qui est très défavorable au SIEM.

ERDF nous a précisé que les études sur l'allongement des durées de vie se poursuivront en 2012 sur les autres catégories d'ouvrages. Une décision extrême d'ERDF, c'est-à-dire l'augmentation de 10 ans de toutes les durées de vie, entraînerait la perte de 32 000 k€ de provisions sur les 76 000 k€ enregistrés au titre des données 2011.

Je vous propose donc de prendre une motion censurant cette décision unilatérale d'ERDF qui nous pénalise et qui modifie en profondeur les bases du contrat signé entre le SIEM et EDF, le 27 mai 1993.

➤ Questions Diverses

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la réunion à 16 h 30.

Le Président du Syndicat



P. DESAUTELS